

Demande d'inscription en classe de

ENFANT

Nom Prénom Sexe : F M

Né(e) le à Département

RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable 1 Père Mère Tuteur

Nom de famille Prénom

Nom d'usage

Adresse

Lieu d'habitation de l'enfant : Oui Non email

Mobile Fixe

Responsable 2 Père Mère Tuteur

Nom de famille Prénom

Nom d'usage

Adresse

Lieu d'habitation de l'enfant : Oui Non email

Mobile Fixe (si différent)

Tiers délégataire Lien avec l'élève*

Nom de famille Prénom

Nom d'usage Organisme

Adresse

Lieu d'habitation de l'enfant : Oui Non email

Mobile Fixe (si différent)

* Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales

En cochant cette case je certifie avoir pris connaissance des modalités d'inscription et d'admission expliquées au verso 

Responsable légal 1 Responsable légal 2 A Veigné le

Envoyer 

Sont concernés par les inscriptions scolaires les enfants suivants :

- Celles et ceux qui rentrent en Petite Section de maternelle (pour la rentrée 2022, il s'agit des enfants nés en 2019) ;
- Les enfants nouvellement arrivés sur la commune.

Pour les enfants entrant en CP, l'inscription dans l'école élémentaire est automatique. Toutefois, les parents devront fournir à la mairie un justificatif de domicile et rencontrer la direction de l'école pour procéder à l'admission de leurs enfants.

Les deux étapes des inscriptions scolaires :

L'inscription administrative

Assurée par la mairie, cette prestation permet à la famille de formuler la demande d'inscription administrative d'un enfant. Pour cela la famille complète et renvoie le dossier d'inscription. La mairie peut ainsi créer ou compléter le dossier de la famille et lui adresser un certificat d'inscription, affectant l'enfant à son école de secteur. Les familles des enfants inscrits seront informées de l'école d'affectation au mois de mars.

L'admission

Assurée par le directeur de l'école, le document délivré par la mairie vous permet de prendre contact avec le directeur de l'école pour finaliser l'inscription scolaire.

*Nous vous remercions de privilégier l'envoi des dossiers et des pièces par mail à lemaire@veigne.fr
Vous pouvez également envoyer le dossier par voie postale ou le déposer en Mairie*

En complément de la demande d'inscription, sont à fournir :

1. La copie intégrale du livret de famille
2. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du responsable légal (gaz, électricité, eau, téléphone fixe, quittance de loyer...)
3. Le certificat de radiation si l'enfant était scolarisé précédemment dans un autre établissement scolaire
4. Le cas échéant, un extrait de la copie du jugement de divorce fixant la résidence principale de l'enfant



RENSEIGNEMENTS
02 47 34 36 31
OU LEMAIRE@VEIGNE.FR